



## Présentation des comptes 2012

---

**A nouveau, les comptes communaux présentent un résultat excédentaire qui s'élèvent cette année à Fr. 3'501'545.09, par rapport à un bénéfice budgété de Fr. 115'200.-. Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce boni de Frs. 3,5 millions enregistré dans un environnement conjoncturel incertain et en pleine mutation.**

Cette nouvelle réjouissante s'inscrit dans un contexte économique contrasté et dans un cycle de ralentissement conjoncturel. Les différents secteurs ne sont pas affectés de la même manière, les indicateurs alternent les signes de morosité et de croissance, il est certes difficile d'établir des projections concrètes. Ce résultat tient avant tout aux très bons chiffres fournis par le Département des finances en matière de recettes fiscales. L'impôt estimé 2012 des personnes physiques dépasse sensiblement les prévisions budgétées soit + Fr. 2.33 millions, et il est en plus significativement amélioré par des correctifs d'années antérieures pour Fr. 3.45 millions.

Toutefois, si l'on compare uniquement la progression de la production estimée de l'impôt des personnes physiques au barème ordinaire entre 2011 et 2012, production qui représente 68% du total de cet impôt, elle s'établit à seulement 1.78%; progression influencée dans une moindre mesure par la détérioration de notre taux de part privilégiée, qui est passé de 60% en 2011 à 59% en 2012.

L'impôt des personnes morales fournit également un gain supplémentaire non négligeable, puisque nous enregistrons Fr. 2.13 millions de correctifs d'années antérieures. Par rapport à Fr. 5.13 millions budgétés, les comptes sont clôturés à hauteur de Fr. 7.85 millions. L'estimation de la production 2012 est cependant en légère diminution de 6% par rapport à 2011, nette de correctifs.

Ajoutons à cela une taxe professionnelle communale qui s'est bien maintenue, puisqu'elle atteint Fr. 8.9 millions, soit une progression d'environ Fr. 250'000.- par rapport à 2011.

Au niveau des charges, il convient de relever le disponible par rapport au budget sur la nature 31, biens, services et marchandises, de Fr. 1.67 millions (soit -6.6% sur la rubrique), alors que les charges de personnel sont bien maîtrisées. Les recettes de la fiscalité ont, quant à elles, entraîné des ajustements à la hausse de provisions fiscales.

Cela étant, et c'est une bonne nouvelle, l'apport extraordinaire de Fr. 5'724'751.- en faveur de la CAP pour couvrir la baisse du taux technique a été entièrement provisionné dans les comptes 2012, selon le vote du Conseil municipal du 20 décembre 2012.

Les revenus, sans les immeubles, atteignent Fr. 97,22 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 87,93 millions, soit un écart favorable de Fr. 9.29 millions. Le total des charges s'inscrit à Fr. 100,03 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 94,12 millions, soit un dépassement net de Fr. 5.91 millions.

Le résultat net des immeubles du patrimoine financier s'inscrit exactement dans la cible, avec un écart inférieur à Fr. 1'000.- par rapport au budget. Le résultat des immeubles atteint la somme de Fr. 6.31 millions;

Au chapitre des investissements, la part à financer s'est élevée à Fr. 10'397'000.- contre Fr. 26'491'000.- au budget. Plus concrètement, on constate que près de 40% de la planification ne s'est pas réalisée. Il est à relever que votre Conseil municipal a voté en 2012 vingt trois crédits d'investissements pour un montant total de Frs. 26.73 millions. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette validation par votre Conseil municipal de projets importants proposés par le Conseil administratif qui vont dans le sens d'un développement responsable de notre commune.

Toutefois et comme nous vous l'avions annoncé, ce montant d'investissements provoque un besoin de financement accru d'où une augmentation de la dette au 31 décembre 2012 de Frs. 5 millions ce qui porte la dette à cette date à Frs. 100 millions. Le taux moyen de la dette s'est établi à 2,65 % au 31 décembre 2012, contre 3.05% une année auparavant. La charge des intérêts de la dette, quant à elle, est en baisse, en raison de la diminution du taux moyen de la dette.

Il faut relever que l'augmentation de la dette a été contenue à Frs. 5 millions, d'une part grâce au boni enregistré au 31 décembre 2012 et d'autre part, par le fait que Frs. 25,35 millions ont été dépensés dans les investissements, alors que Frs. 43.15 millions étaient prévus au budget. 2012.

Le résultat positif issu des comptes 2012 s'explique principalement par trois phénomènes :

- Tout d'abord grâce à une maîtrise totale des charges découlant des activités courantes de notre administration, laissant même apparaître des lignes comptables nettement inférieures à celles prévues au budget. A ce sujet, nous pouvons relever la rigueur dont font preuve nos différents services de l'administration pour le suivi de leurs lignes budgétaires dont ils ont la responsabilité.
- Autre explication de ce résultat positif, ce sont les correctifs positifs d'impôts personnes physiques et morales des années antérieures, non budgétisables de l'ordre de Frs. 5.58 millions transmis par l'Administration Fiscale Cantonale. Il est intéressant de relever que sans ces correctifs d'impôts des années antérieures, l'impôt des personnes physiques ne progresse que de 4.15% et l'impôt personnes moral régresse de 6.07%.
- Enfin, l'impôt à la source progresse de 2011 à 2012 de 11.4%

Encore une fois, nous pouvons relever la difficulté de se projeter dans l'avenir lorsque le 75.79% de nos recettes proviennent d'estimations à long terme que nous ne maîtrisons pas.

En tant qu'autorités lancéennes, nous devons faire face à un développement continu de l'agglomération urbaine et en particulier pour face à la pénurie de logements. Le territoire de la commune est en mutation constante et nous devons répondre aux enjeux liés aux projets d'envergure qui se développent sur notre territoire en tenant compte des aspirations de notre population.

Dans cette perspective, il est de notre responsabilité de mettre à disposition de nos concitoyens et de nos entreprises des infrastructures et des prestations qui répondent à leurs besoins en offrant ainsi une certaine qualité de vie sur les plans environnementaux et socioculturels, qui sont, à notre avis, deux aspects en forte mutation. La Ville de Lancy est une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance.

Tout ceci autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population;
- investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.